



MAIRIE DE JASSERON

## Commune de Jasseron (Ain)

\* \* \* \*

### DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2024.12-02

**Objet** : Recrutement d'un agent à temps non complet pour la bibliothèque municipale de Jasseron – demande de subvention dans le cadre du programme LEADER.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23, et l'article L1612-1 ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

**Considérant** le projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel à Jasseron ;

**Considérant** le souhait de la Municipalité de développer l'offre culturelle à destination des habitants tout en soutenant le fonctionnement de la future nouvelle bibliothèque et ses bénévoles ;

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

La Commune de Jasseron décide de solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER pour financer le recrutement d'un agent polyvalent de bibliothèque.

En effet, une réflexion autour du nouvel équipement de bibliothèque et son fonctionnement a été menée depuis 3 ans par l'association « Envie de Lire », la municipalité et la bibliothèque départementale de l'Ain (BD 01). Cette réflexion intègre les axes prioritaires du schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2028 du Département de l'Ain, à savoir :

- créer une bibliothèque « troisième lieu » répondant aux attentes des habitants de la commune,
- rendre la bibliothèque plus attractive en changeant son image et en promouvant de nouveaux services.

La Commune de Jasseron recrutera un agent polyvalent, à temps non complet (17h30 hebdomadaires), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour répondre aux axes prioritaires du schéma départemental de la lecture publique.

#### **Article 2 :**

La Commune de Jasseron ne disposant pas de la capacité financière pour rémunérer un agent qui assurera ces missions, il est décidé de faire appel à des fonds européens dans le cadre du programme européen LEADER

Le programme LEADER 2023-2027 du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Ain, qui a pour but de « vivre et faire vivre la ruralité », dispose d'une fiche-action n°3 intitulée « (Re)Découvrir le territoire » dont l'objectif est de diversifier et valoriser l'offre de services touristiques, culturels et de loisirs pour tendre vers une

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20241217-DM2024\_12\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024  
Publication : 17/12/2024

économie touristique 4 saisons.

L'appel à projets 3.1 relève du type d'opération « Valorisation de l'offre culturelle, touristique et de loisirs » et vis à « Développer l'offre culturelle et artistique à destination des habitants ».

Dans ce cadre, le programme LEADER soutiendra les actions de création et diffusion culturelle et artistique à destination des habitants et notamment les actions de communication, d'information, de sensibilisation, de formation, les études, les animations, les équipements, les matériels, l'aménagement et les travaux permettant d'enrichir et/ou de rééquilibrer l'offre culturelle, artistique et événementielle sur le territoire.

**Article 3 :**

La Commune de Jasseron sollicite une aide à hauteur de 64 % des dépenses éligibles HT (65 924,35 €), dans la limite de 40 000 €.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 16 décembre 2024

Sébastien GOBERT,  
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20241217-DM2024\_12\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024  
Publication : 17/12/2024